



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du 19 Janvier 2022

Délibération n° 2022-05

Étaient présents :

Administrateurs présents : Christophe Rivenq – Bernard Saleix – Anne-Lyse Messenger - Richard Hillaire
Marie-Christine Peyric – Jacques Foulquier

Absent excusé :

Max Roustan

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Philippe Curtil – Directeur Général
Alexia Debornes – Didier Barthélémi

Secrétariat assuré par : Sylvie Iaquinta

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-05 du 24 Mars 2021

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la
Banque des Territoires pour le financement de la construction de 4 logements collectifs,
« Le Chazalet » à Carsan**

*Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport
N° 2022-05 annexé et après en avoir délibéré :*

-Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et
les demandes de réalisation de fonds.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Philippe CURTIL

REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-030-490075645-20220119-BU_19_01_20



Séance du 19 Janvier 2022

Rapport n° 2022-05

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2021-05 du 24 Mars 2021

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 394 041,00 € consenti par la Banque des Territoires pour le financement de la construction de 4 logements collectifs, « Le Chazalet » à Carsan.

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Banque des Territoires un contrat de prêt composé de 5 lignes du Prêt pour un montant total de 394 041,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLS d'un montant de 64 115,00 €

Durée totale : 40 ans

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 1,11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés).

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLS d'un montant de 178 436,00 €

Durée totale : 40 ans

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + 1,11 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés).

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Ligne du Prêt 3 :

Un emprunt PLS Foncier d'un montant de 71 490,00 €

Durée totale : 50 ans

Durée de la phase de préfinancement : 3 à 24 mois

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **1,11 %**

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés).

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A.

Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt PHB² d'un montant de 20 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 30 ans

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Taux fixe

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,00 %**

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts et Consignations, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,73% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 10 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Marge fixe sur index : **0,60%**

Ligne du Prêt 5 :

Un emprunt BOOSTER² d'un montant de 60 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Phase d'amortissement 1 :

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,09%**.

Ce taux d'intérêt, actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts et Consignations, est compris entre un plancher de 0% et un plafond de 1,73% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Phase d'amortissement 2 :

Durée de la phase d'amortissement 2 : 30 ans

Périodicité des échéances : Annuelle

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Typologie Gissler : 1A

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Marge fixe sur index : **0,60%**

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 19/01/2022

Application agréée E-legalite.com

99_AR-030-490075645-20220119-BU_19_01_20